

Juriste en entreprise ou avocat

Par **Madmedroit**, le **16/06/2021** à **09:43**

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car je me pose des questions au sujet de mon orientation après mon bac +5. En effet, j'entre en M2 DJCE à la rentrée, et je me pose la question de savoir si je dois passer le CRFPA l'été prochain. Je suis actuellement en stage en cabinet d'avocats, où je m'épanouie, mais seulement, depuis un moment, je ne me vois plus devenir avocate. Je sens que je n'ai pas envie d'exercer ce métier, d'avoir ce rythme de vie, gérer mon portefeuille clients... Je sens que je me vois plus être en entreprise, gérer des projets, travailler avec les autres services, avoir un autre rythme de vie...

J'ai plutôt pour projet de devenir juriste d'entreprise (dans une grande entreprise de préférence). Cela fait plus d'un an que j'y songe. Seulement, dans ma classe, tous ont pour projet de passer le CRFPA et me disent qu'il faut que je le passe malgré tout. Mais j'ai l'impression que je ne suis pas motivée, que j'en ai pas très envie au fond de moi. Si je suis amenée à le passer, j'ai l'impression que je le ferai à cause de la "pression" qui existe autour de cet examen, et non parce que je le veux vraiment.

J'ai plusieurs questions:

- Pensez-vous qu'il faut que je me motive à le passer ?
- Est-il nécessaire d'avoir le CRFPA pour devenir juriste ? Du moins pour être mieux payé ?
- Certains étaient-ils dans ma situation à hésiter entre le métier de juriste ou avocat?

De même, je ne sais pas à quel salaire je peux prétendre en tant que juriste junior et un DJCE en poche. Les assistantes du cabinet où je suis me disent que je commencerais probablement au SMIC ou pas plus. Cela m'inquiète un peu, car je n'ai pas fait le choix d'un DJCE pour être payée au SMIC.

Voilà, je suis un peu perdue.

Merci d'avance pour votre réponse,

Belle journée !

Par **joaquin**, le **16/06/2021** à **10:17**

Bonjour,

Le seule chose que je peux vous dire qu'il n'est nullement nécessaire d'être avocat pour être juriste d'entreprise. Par contre, un juriste d'entreprise ne peut pas travailler en libéral, mais seulement comme salarié d'une entreprise.

Quant à la motivation, il faut savoir si vous souhaitez vraiment exercer le métier d'avocat. Un avocat plaide avant tout, et au début souvent, il est seulement affecté sur les gardes a vue ou nommé d'office dans des procès pénaux où il est uniquement rétribué par l'Etat, c'est à dire pas énormément. Il faut attendre quelques années avant d'avoir une spécialité (par exemple avocat en droit des affaires) et avoir une clientèle plus intéressante.

A noter qu'après huit années en tant que juriste salarié d'une entreprise, vous pouvez demander votre inscription directement au barreau sans passer le CAPA. Ca peut être intéressant si vous vous dirigez surtout sur le droit des entreprises. Vous pourrez vous spécialiser dans ce domaine en tant qu'avocat.

Cordialement

Joaquin Gonzalez

Par **joaquin**, le **16/06/2021** à **10:21**

Dernière chose : pour le salaire en tant que juriste d'entreprise, évidemment c'est à négocier avec l'entreprise, mais au début vous ne pourrez pas vous montrer trop exigeant. Après, vous pourrez vous référer à la convention collective de votre entreprise. Il y a parfois des grilles de salaires en fonction des qualifications.

Par **antmar**, le **03/07/2021** à **00:58**

Bonsoir à tous les deux,

Je rebondis sur ce post avec quelques jours de retard, car les interrogations soulevées sont très pertinentes et reviennent régulièrement de la part d'étudiants en DJCE ou plus largement en M2 droit des affaires / fiscalité.

[quote]

Je suis actuellement en stage en cabinet d'avocats, où je m'épanouie, mais seulement, depuis un moment, je ne me vois plus devenir avocate. Je sens que je n'ai pas envie d'exercer ce métier, d'avoir ce rythme de vie, gérer mon portefeuille clients... Je sens que je me vois plus être en entreprise, gérer des projets, travailler avec les autres services, avoir un

autre rythme de vie...

[/quote]

A ce stade de vos études, il n'est pas surprenant de se poser ce genre de questions. Contrairement à ce que les stages, l'université ou l'environnement DJCE plus largement peuvent laisser entendre, il y a réellement un choix à faire à l'issue d'un M2 DJCE/DAF, qui sera le plus souvent binaire : avocat(e) d'affaires (ou fiscaliste) ou juriste d'entreprise.

La vie d'avocat(e) d'affaires n'est pas faite pour tout le monde. Il vaut mieux s'en rendre compte tôt et prendre une décision en connaissance de cause. Mais cela n'est qu'une partie de l'équation du CRFPA, sur laquelle je vais revenir plus bas.

D'un autre côté, le quotidien du juriste d'entreprise (en particulier dans une grande entreprise) n'est pas toujours éloigné de celui de l'avocat(e). Les directions juridiques de ces entreprises sont peuplées d'anciens avocats, qui ont connu des rythmes assez durs et s'y sont habitués (et sont souvent assez séniors), de sorte que le rythme peut aussi y être assez soutenu. A titre d'exemple, il m'est déjà arrivé de participer à des conférences téléphoniques tard le soir, ou le week-end, avec des juristes d'entreprise, car les dossiers l'imposaient. Il est donc important de faire attention à ces problématiques lorsqu'on cherche son premier poste en direction juridique. Dans l'environnement actuel, les questions liées au télétravail, à l'intégration dans une équipe, ainsi qu'à la rémunération du débutant (et surtout son évolution) sont également à poser aux recruteurs.

[quote]

Est-il nécessaire d'avoir le CRFPA pour devenir juriste ? Du moins pour être mieux payé ?

[/quote]

La première question appelle une réponse très simple : non. Il n'y a d'ailleurs pas de pré-requis formel pour devenir juriste d'entreprise.

La seconde question doit être, à mon sens, analysée d'une façon plus globale : **est-ce que le CRFPA ou le CAPA (examen de sortie de l'école d'avocat) peut servir à quelque chose lorsqu'on envisage une carrière de juriste d'entreprise, notamment dans une grande entreprise / multinationale ?**

Là, indéniablement, **la réponse est oui.**

Je m'explique :

1/ Au stade du recrutement, avoir obtenu le CRFPA permet d'abord de rassurer les recruteurs. Compte tenu des différences de niveau/notation – réelles ou supposées – entre les facultés, le CRFPA est perçu comme la sanction des études de droit, un peu comme l'examen de sortie dans une grande école d'Etat, et permet de vérifier que la personne a reçu une formation complète en droit. Avec la récente réforme du CRFPA unique pour tous les IEJ, cet effet « sanction » pourrait d'ailleurs augmenter. Ensuite, le CRFPA ouvre la possibilité d'effectuer les stages de l'école du barreau, dont certains peuvent être faits en entreprise et déboucher sur une offre d'emploi.

2/ S'agissant de la rémunération, le débat est double :

d'abord, en raison de l'effet « sanction » dont je parlais plus haut, il n'est pas illogique de mieux rémunérer les juristes ayant le CRFPA, de même que ceux ayant fait une grande école, un cursus à l'étranger, etc. C'est pour cette raison qu'il existe dans de nombreuses directions juridiques des grilles différentes si l'on a le CRFPA et surtout le CAPA ;

il faut aussi rattacher ce débat à celui de l' « avocat en entreprise » : qu'on le veuille ou non, d'ici quelques années, ce statut existera réellement. Sans rentrer dans le détail de ses implications, on peut au moins considérer que ce nouveau statut aura une conséquence évidente : il y aura dans les directions juridiques deux types de salariés, les « avocats » et les autres. Compte tenu de l'utilité de l'avocat(e) (notamment la confidentialité attachée à ses avis/opinions), il/elle sera certainement mieux payé(e) et plus à même d'évoluer dans l'entreprise. Techniquement, il y a fort à parier que les titulaires du CAPA (et non du CRFPA seul) seront les plus avantageés : le CAPA permettant de prêter serment, il serait logique que les premiers avocat(e)s en entreprise soient ceux qui en sont titulaires.

[quote]

Les assistantes du cabinet où je suis me disent que je commencerais probablement au SMIC ou pas plus.

[/quote]

Les grilles de salaires varient nécessairement en fonction de l'entreprise, du lieu et des responsabilités/spécialités, donc il est difficile de faire des généralités. En région parisienne, dans une grande entreprise, le salaire est au moins 2/2,5 fois le SMIC je suppose – en tout cas, je n'ai pas connaissance de moins.

@Madmedroit, si vous avez d'autres questions n'hésitez pas !

@Joaquin, je crains qu'il ne faille apporter quelques précisions à vos propos antérieurs :

[quote]

Un avocat plaide avant tout, et au début souvent, il est seulement affecté sur les gardes à vue ou nommé d'office dans des procès pénaux où il est uniquement rétribué par l'Etat, c'est à dire pas énormément.

[/quote]

Ce que vous décrivez là est le quotidien d'un(e) jeune avocat(e) à son compte, soit moins de 5% des avocats sortant de l'école, qui exercerait uniquement en droit pénal.

Rien à voir avec celui de l'avocat d'affaires / fiscaliste qui ne plaide pas du tout, ou très peu,

ne fait pas de commission d'office et dont les clients ne bénéficient pas de l'aide juridictionnelle. D'ailleurs, sachez que dans les « grands » barreaux, il est nécessaire de s'inscrire sur une liste et parfois de suivre une formation supplémentaire (notamment à Paris) pour assister des clients en garde à vue ou dans le cadre d'une commission d'office – de sorte que les affairistes / fiscalistes ne sont pas soumis à ce genre de contraintes.

[quote]

il faut attendre quelques années avant d'avoir une spécialité (par exemple avocat en droit des affaires) et avoir une clientèle plus intéressante.

[/quote]

Là encore ce n'est pertinent que pour l'infime minorité des avocat(e)s qui s'installent en sortant de l'école. En pratique, la ou les spécialités, de même que les clients, sont ceux du cabinet / équipe où l'avocat(e) exerce comme collaborateur à la sortie de l'école.

Disclaimer : mes propos ne sont pas une vérité absolue, ils ne concernent que les directions juridiques des grandes entreprises / multinationales.

Par **joaquin**, le **03/07/2021** à **12:08**

Bonjour,

[quote]

Ce que vous décrivez là est le quotidien d'un(e) jeune avocat(e) à son compte, soit moins de 5% des avocats sortant de l'école, qui exercerait uniquement en droit pénal.

[/quote]

Oui en fait je parlais surtout des jeunes avocats qui souhaitent s'installer comme indépendants et pas de ceux bien entendu qui vont être recrutés dans des gros cabinets.

Joaquin

Par **Madmedroit**, le **05/07/2021** à **14:18**

Joaquin et Antmar,

Je vous remercie pour vos réponses qui m'éclairent.

En soit, je pense que je me suis mal exprimée en disant que le « rythme de vie » de l'avocat ne me conviendrait pas, car en effet, le rythme peut être similaire à celui d'un juriste

d'entreprise. Ce n'est pas le rythme en tant que tel, mais plus les tâches confiées et le métier de l'avocat en lui-même. Cela fait aujourd'hui un mois et demi que je suis en stage dans mon cabinet en droit des affaires, et je n'ai toujours pas eu cette « révélation » qui pourrait me faire changer d'avis.

Ta réflexion pour le CRFPA et pour le CAPA est très intéressante: il est vrai que le métier « d'avocat en entreprise » tend à se développer et naîtra peut être prochainement en entreprise.

Cependant, j'ai tendance à adopter un raisonnement différent, en mettant en avant deux « parcours »:

Soit, je passe le CRFPA et le CAPA, et si j'ai le CRFPA du premier coup, je suis repartie pour 18 mois d'école/stages.

Soit, je cherche un emploi en CDI à la fin de mon M2 DJCE, et j'acquies directement de l'expérience.

Et quand on se projette en N+2, dans la première hypothèse, je cherche mon premier emploi en tant que juriste avec un salaire plus élevé que si je n'avais pas le CRFPA, et dans la seconde hypothèse, je travaille déjà depuis 2 ans et j'ai pu acquérir une « première expérience significative », ce qui peut me permettre, de prétendre à une augmentation de salaire, qui pourrait être égale ou supérieure à un juriste débutant qui vient de passer le CAPA.

A cela s'ajoute le fait que je ne suis pas réellement motivée pour le moment à le passer, j'essaie au plus profond de moi de me dire que je dois m'inscrire pour l'année prochaine, mais en voyant mes camarades réviser cette année pour ceux qui le passent en septembre, je sens que j'irais un peu à reculons, et je pense que ce n'est pas souhaitable. Après, je fais partie de ceux qui pensent qu'il faut parfois savoir se faire violence pour avancer dans la vie.

Question tout autre: penses-tu que dans les grandes entreprises, un juriste junior pourrait être amené à faire du télétravail ? Je trouve ça un peu dommage et contradictoire, dans le sens où au début de ta carrière, pour t'imprégner du métier et apprendre les bases, il n'y a rien de mieux qu'être sur place, au contact des collègues ?

Merci beaucoup à vous deux et bonne fin de journée !

Par **Heristal**, le **07/07/2021** à **09:43**

Hello,

Je vais te répondre très concrètement.
Je suis juriste et issu d'un DJCE (2018).

A la sortie du DJCE, il arrive souvent comme pour tous les master que tu aies besoin de faire un stage en (grande) entreprise avant de devenir juriste. C'était plutôt la norme et si tu ne trouves pas tout de suite de CDD/CDI ce n'est pas grave. Tu n'es pas à 6 mois près.

Quid du CRFPA ? Si c'est pour gagner un peu plus qu'un débutant sans, mais en réalité perdre 2 ans en formation ça n'a aucun intérêt. Parce que si tu intègres directement l'entreprise sans tu vas prendre de l'expérience au lieu de perdre ton temps en formation. J'ajouterai que le CRFPA sans avoir travaillé 2/3 ans en cab n'a aucune plus-value. Enfin, au DJCE ils te poussent beaucoup vers le barreau mais c'est davantage leur projet que le tien.

Concernant les rémunérations je vais être plutôt clair :

- une amie en sortant à 33k à Paris
- moi 34k à Paris (grand groupe)
- on m'a proposé 26k à Montpellier (grand groupe)

Je n'ai pas tellement plus de détails chiffrés.

J'espère t'avoir aidé.

Par **Jedétesteledroit**, le **13/06/2022** à **09:18**

Bonjour Herystal, la rémunération que l'on vous a proposé sachant que c'est des grands groupes me choquent.

Votre message a été posté en juillet 2021. J'ai commencé ma carrière de juriste juste après mon stage de fin d'études et j'étais à 32k fixe (le package entier monte à 42k entre les primes d'intéressements, PEE etc.)

Puis je suis allée à Paris dans une startup où l'on m'a proposé 42k. Enfin, j'ai intégré un grand groupe où l'on me propose 43k fixe (avec l'intéressement et participation, on monte facilement à 46k).

Si j'ai bien compris, vous êtes juriste en droit des affaires. Honnêtement, n'ayez pas peur de demander 38k à votre employeur. S'il refuse, allez ailleurs, il y a 94830 d'offres tous les jours. Toutes les mêmes et pourtant avec un salaire largement plus élevé.

J'espère que ce message sera lu par tous les étudiants de M2 qui amorceront leurs carrières directement après leurs stages. Ne vous faites pas avoir. En tant que junior avec 0 expérience, n'acceptez rien sous 34k.

Mes 32k dans le sud sont dérisoires vu l'importante charge de travail que j'avais.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2022** à **11:03**

Bonjour

Un grand merci à jedetesteledroit pour ce message !